Mis en ligne le 12/08/2025

Le Kremlin Bicêtre

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-339
Délégation de signature à Madame Emilie DEL MOLINO
Directrice de l'Emancipation

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le procès-verbal d'élection du Maire en date du 22 janvier 2024,
Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20,
Vu l'arrêté n° 2024-400 du 26/08/2025 donnant délégation de signature à Madame Emilie DEL MOLINO,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n° 2024-400 du 26/08/2024 est annulé dans tous ses effets.

Article 2 : En vertu des dispositions des articles du code susvisé et sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation permanente de signature est donnée à Madame Emilie DEL MOLINO, Directrice de l'Emancipation, **pour les bons de commande et les devis s'y rattachant concernant les dépenses de fonctionnement d'un montant n'excédant pas les 200,00€ HT dans les secteurs de sa direction (action culturelle, médiathèque, archives/documentation/histoire de la ville, jeunesse, sports), ainsi que pour la signature des contrats de prêts de l'Artothèque de la ville du Kremlin-Bicêtre.**

Article 3 : Conformément à l'article L.2122.20 précité du code général des collectivités territoriales, la présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée. Elle prendra fin de plein droit à l'expiration du présent mandat municipal ou au départ du délégataire.

Article 4 : Cette délégation de signature est exercée par l'intéressée sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 5 : La signature par Madame Emilie DEL MOLINO des pièces mentionnées à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

Pour le Maire Jean-François DELAGE et par délégation,
La Directrice de l'Emancipation,
Emilie DEL MOLINO

Article 6: Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- à Madame la Comptable de la commune,
- à Monsieur le Directeur général des services,
- à l'intéressée pour exécution.

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 01/07/2025
Le Maire,
Jean-François DELAGE

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-210400489-20250701-2025-339-AR
Date de télétransmission : 12/08/2025
Date de réception préfecture : 12/08/2025